Pourquoi je me présente à vos suffrages...

Les libertés des FAMILLES et des MÉTIERS sont les premiers droits naturels, comme le droit au bonheur.

Les familles et les métiers sont antérieurs à l'ÉTAT.

La garantie des libertés familiales et professionnelles est le premier devoir de l'Etat. Sa fonction essentielle est d'y satisfaire.

L'Etat doit reconnaître les droits de la famille ; aux chefs de famille le droit de décider souverainement de l'éducation de leurs enfants, Il doit garantir l'égalité des charges familiales et des avantages sociaux, ainsi que la libre transmission du patrimoine familial

Un homme qui ne possède pas d'indépendance économique ne peut être libre ; le droit au travail est un droit naturel ; la possibilité d'exercer son métier en est la garantie ; la propriété naturelle est légitime, elle doit être défendue comme telle et garantie par l'Etat.

La liberté d'association des professionnels doit leur permettre d'organiser les professions en vue du bien commun et de défendre leurs libertés économiques contre les empiètements de l'Etat. Il convient de reconnaître les groupements et organisations professionnels comme la représentation de la France au travail.

L'Etat ne peut garantir aux familles et aux métiers leurs libertés s'il n'en est pas lui-même l'émanation, s'il n'est pas indépendant des puissances étrangères, Comme pour les citoyens, l'indépendance et la liberté d'agir d'un Etat, qui se doit de protéger les intérêts de la communauté nationale, s'établit par son indépendance économique et financière.

Pour être libre un peuple doit pouvoir se nourrir lui-même et disposer des ressources naturelles nécessaires à son industrie : la sauvegarde du patrimoine national est la condition de l'indépendance de l'Etat et de la garantie des libertés,

La défense de la patrie commence par la défense des droits des familles et des professions parce que la patrie, c'est d'abord nos familles et nos métiers qui les font vivre, nos villages et nos villes où vécurent nos pères, où grandissent nos enfants.

Ces quelques idées simples constituent la charte des libertés ; elles énumèrent les devoirs de l'Etat envers l'individu ; si cette charte n'est pas respectée la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, ce n'est même plus la peine d'avoir des enfants.

Pour défendre vos libertés

Georges DURAND

se présente à vos suffrages

Originaire de l'arrondissement de Mayenne. Installé depuis 31 ans Horloger-Bijoutier à Mayenne.

Il connaît parfaitement la situation des diverses couches sociales composant la population de la circonscription, leurs besoins, leurs possibilités, leurs doléances

Sa longue expérience de commerçant-artisan, sa position de Président du Syndicat Départemental des Horlogers-Bijoutiers et de Membre de la Chambre de Commerce, lui permettent d'être particulièrement averti des questions **économiques, professionnelles** et **fiscales** et de défendre au mieux les intérêts régionaux (fréquentes interventions à la Chambre de Commerce en faveur des activités existantes et pour **l'implantation de nouvelles industries à Mayenne.**

Il connaît très bien, par ses relations dans les milieux ruraux, les besoins des agriculteurs.

Il s'est toujours tenu à l'écart de la politique, sans aucune compromission avec les anciens partis.

Il fut par contre le premier adhérent en Mayenne du Mouvement de Saint-Céré, et organisa à ce titre à Mayenne, le 13 Janvier 1955, la première réunion du Mouvement, estimant en effet qu'il était urgent de stopper la marche de la socialisation du pays amenant l'effondrement de son économie et la déchéance de son prestige.

Voilà pourquoi, **G. DURAND** se met à votre disposition pour défendre vos libertés, vos intérêts dans une France plus indépendante, plus libre et plus prospère.

Son remplaçant éventuel, **Francis BLOT,** agriculteur à La Pallu (Mayenne), vice-président départemental de la **Défense Paysanne** s'associe à la ligne de conduite ci-dessus tracée. Il estime en effet, que le redressement du Pays ne peut se faire qu'en faisant une politique agricole saine et rénovée.

Georges DURAND

Candidat de Défense des Libertés

présenté par Pierre Poujade

Remplaçant éventuel : **Francis BLOT**

IMP. Y. LEROUX - MAYENNE 11-58